

Protéger les espèces animales et végétales

Tendre vers une gestion différenciée : tel est le pari que s'est fixé le Conseil Général qui a lancé une expérimentation de fauchage tardif des bas-côtés des routes départementales.

La direction générale adjointe Infrastructures et Transports du Conseil Général mène une expérimentation innovante dans l'Yonne : sur une vingtaine de tronçons identifiés, plutôt que de faucher accotements, fossés et talus entre mai et août comme sur l'ensemble du réseau routier départemental, seuls les accotements seront nettoyés d'ici l'automne. Le reste du fauchage devant être effectué à partir du mois de septembre. L'objectif : protéger les espèces animales et végétales qui ont trouvé refuge dans les bas-côtés pendant la période de reproduction et de floraison.

« Le but principal du fauchage est la sécurité routière (visibilité, lisibilité des bords des chaussées) et le maintien en bon état des routes, explique Pierre Nivoix, chef du bureau Gestion et Entretien de la route. Nous avons donc conservé, dans les 22 tronçons sélectionnés par les Agences territoriales routières (environ 100 km sur les 4 850 km de routes départementales), la « passe de sécurité » : en mai, les équipes ont fauché sur un mètre environ les accotements et dégagé la visibilité aux carrefours, dans les virages et au pied des panneaux de signalisation verticale. Mais les « passes d'entretien » (fossés,



talus et débroussaillage) ont été différées au 1^{er} septembre (au lieu du 5 juin). »

Gestion différenciée

Le fauchage de sécurité intervient alors que la hauteur de l'herbe atteint 40 à 50 cm (elle est préjudiciable à la visibilité et favorise la présence d'humidité sur la chaussée) pour la réduire à une dizaine de centimètres, « pas plus parce que cela génère un effet de rabotage et la mise à nu de cailloux pouvant ensuite être projetés sur les voitures ».

La DDEA (Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) est favorable à l'expérimentation ainsi que la Ligue pour la protection des oiseaux, et les associations fédérées par le Conservatoire, dont Entomologie, faune et flore de l'Yonne, se sont inscrites dans la démarche.

Le fauchage tardif ou raisonné a des effets induits : diminution des coûts de fonctionnement, de maintenance des matériels... « Nous adaptons le fauchage afin de réaliser des économies et de veiller à la protection environnementale », précise Pierre Nivoix.

L'expérimentation sera évaluée avant d'être généralisée à l'ensemble du réseau départemental. Les usagers sont informés des tronçons concernés par des panneaux. Et si l'herbe leur semble un peu haute, qu'ils songent qu'elle abrite tout un écosystème ainsi protégé de la destruction...

Nathalie Hadrbolec

contact@nathalie-hadrbolec.com

> Contact: Pierre Nivoix 03 86 72 84 71

Une carte des sections de fauchage tardif est disponible sur le site www.yonne.com, rubrique « Fauchage tardif ».